

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers Municipaux :

Séance du 17 mars 2022

sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire

élus en fonction : 27
présents : 24
excusés : 3 dont 3 procurations
absent : /



3^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2021

3-1. Budget Principal

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires le 11 mars 2022 du Compte Administratif de l'exercice 2021 de la commune de Village-Neuf et de la note de présentation synthétique s'y rapportant.

Mme la Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions relatives à ces documents.

A l'issue de la présentation, Mme la Maire quitte la salle de séances et M. KASTLER, Adjoint, est désigné Président de séance.

Il demande au Conseil Municipal de statuer sur le Compte Administratif en question et cela conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal :

- vu la note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mise en ligne sur le site internet de la commune ;
- statuant sur le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- à l'unanimité des voix ;
- approuve le Compte Administratif (Budget Principal) de l'exercice 2021 dont les résultats peuvent être présentés comme suit :

A. Section de fonctionnement

Résultat de clôture au 31/12/2020 :	+ 1 199 492,03 €
Part affectée à l'investissement :	- 809 491,92 €
Excédent de fonctionnement reporté :	+ 390 000,11 €
Recettes de l'exercice 2021 :	+ 5 301 903,25 €
Dépenses de l'exercice 2021 :	- 4 441 323,24 €
<u>Résultat de clôture au 31/12/2021 :</u>	<u>+ 1 250 580,12 €</u>

B. Section d'investissement

Résultat de clôture au 31/12/2020 :	+ 330 508,08 €
Recettes de l'exercice 2021 :	+ 1 489 600,03 €
Dépenses de l'exercice 2021 :	- 1 262 165,85 €
Restes à réaliser en recettes :	+312 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 1 649 000,00 €
<u>Résultat de clôture au 31/12/2021 :</u>	<u>- 779 057,74 €</u>

C. Total du budget :

Excédent de fonctionnement :	+ 1 250 580,12 €
Déficit d'investissement :	- 779 057,74 €
<u>Excédent global :</u>	<u>+ 471 522,38 €</u>

Après l'adoption du Compte Administratif, Mme la Maire revient en salle de séances et le Conseil Municipal :

- vu les explications du Directeur Général des Services ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide de prélever la somme de **779 057,74 €** de l'excédent de fonctionnement et de l'affecter au financement de la section d'investissement ;
- approuve également le Compte de Gestion 2021 du Budget Principal produit par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

Ce document n'appelle pas d'observation sur la tenue des comptes qui sont identiques à ceux présentés par Mme la Maire, ordonnateur.

Pour extrait conforme :
Village-Neuf, le 21 mars 2022

La Maire,



Isabelle TRENDEL

Acte certifié exécutoire
A compter du 22 mars 2022

Village-Neuf, le 22 mars 2022



La Maire,
Isabelle TRENDEL